



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 67878

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite connaître de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement le nombre de kilomètres de littoral que possède le Conservatoire du littoral. Il souhaite connaître ces chiffres, département par département, et le pourcentage, département par département, que représentent les biens du Conservatoire du littoral par rapport à la surface de la façade maritime totale.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au nombre de kilomètres de littoral que possède le Conservatoire du littoral. Au 1er juin 2001, en métropole, le linéaire côtier acquis par le Conservatoire du littoral représente 741,2 km ce qui correspond à environ 12 % du littoral métropolitain. A ce linéaire côtier, s'ajoutent 20,4 km de rivages lacustres. Dans les départements et territoires d'outre-mer, 83,3 km de côtes ont également été acquis. Le tableau ci-dessous présente ces acquisitions par départements ainsi que ce qu'elles représentent par rapport au littoral métropolitain.

DÉPARTEMENT	LINÉAIRE ACQUIS	LINÉAIRE DÉPARTEMENTAL ACQUIS/ LINÉAIRE MÉTROPOLITAIN %
Nord	4,4	0,07
Pas-de-Calais	30,6	0,51
Somme	13,9	0,23
Seine-Maritime	3,4	0,06
Eure	2	0,03
Calvados	14,8	0,25
Manche	48,7	0,81
Ille-et-Vilaine	6,8	0,11

Côtes-d'Armor	24,6	0,41
Finistère	85,6	1,42
Morbihan	55,7	0,93
Loire-Atlantique	10	0,17
Vendée	13,9	0,23
Charente-Maritime	17,2	0,29
Gironde	33,1	0,55
Landes	3,4	0,06
Pyrénées-Atlantiques	4,6	0,04
Pyrénées-Orientales	23,4	0,39
Aude	18,3	0,30
Hérault	50,8	0,84
Gard	12,1	0,20
Bouches-du-Rhône	52,5	0,87
Var	39,2	0,65
Alpes-Maritimes	0,5	0,01
Haute-Corse	62,7	1,04
Corse-du-Sud	109	1,81
Total	741,2	12,32

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République**Type de question :** Question écrite**Numéro de la question :** 67878**Rubrique :** Mer et littoral**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6004**Réponse publiée le :** 4 février 2002, page 558